

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

Rue du Maréchal Juin - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (GREFFE)
TEL 03 83 28 06 92 (RCS)

RECEPISSE DE DEPOT

GAZETTE DU PALAIS - STE DU HARLAY
2 rue Montesquieu
75001 Paris 01

V/REF : IL/CDV/1005578
N/REF : 2004 B 745 / 2011-A-2222

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 09/05/2011,

P.V. des décisions de l'associé unique du 29/04/2011
- Changement de dénomination en celle de ERELIA - précédemment SIBERIANE
CONSULTING

Statuts mis à jour

Concernant la société

ERELIA
Société à responsabilité limitée à associé unique
3 allée d'Enghien
54600 Villers-les-Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2222 le 09/05/2011
R.C.S. NANCY 478 826 753 (2004 B 745)

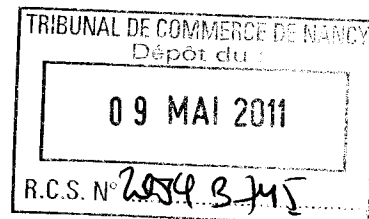
Fait à NANCY le 09/05/2011,

Le Greffier



SIBERIANE CONSULTING

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000.000 €
Siège Social : 3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS-LES-NANCY
RCS NANCY 478 826 753



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE AU 29 AVRIL 2011

PREMIERE DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, l'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société qui devient **ERELIA** à compter de ce jour et de modifier l'article 3 des statuts relatif à la dénomination sociale, de la façon suivante :

« ARTICLE 3 : DENOMINATION

La dénomination de la société est :

ERELIA»...

Le reste est inchangé.

Cette décision est adoptée

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après une relecture des statuts, décide de mettre à jour certains articles obsolètes.

Il décide d'adopter ainsi, article par article, puis dans leur ensemble, les statuts ainsi refondus qui régiront la société à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne pouvoir au Secrétaire de la réunion pour certifier conforme des copies ou extraits du présent procès-verbal.

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et particulièrement à la GAZETTE DU PALAIS, domiciliée 2, rue Montesquieu à Paris, pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée

Pour extrait certifié conforme


Le secrétaire
Sandra Gomes